

Caractéristiques

Titre : Charte de Haute Qualité Environnementale, Zone d'activités de Parisud VI « La Borne Blanche » Combs-la-ville (77),

Auteur(s) : Ville de Combs-la-ville

Date de parution : Mai 2000

Disponibilité du document : Disponible au format numérique sur le site Internet de l'ARENE



Résumé

Cette charte s'inscrit dans une démarche de Qualité Environnementale et a pour objectif de maîtriser les impacts environnementaux et d'intégrer les spécificités locales dans un souci de cohérence environnementale.

Cette charte fait partie du cahier des charges de cession des terrains annexé aux actes de vente signés avec les entreprises s'installant sur la zone. Les propriétaires d'immeubles s'engagent le cas échéant à la rendre contractuelle et à l'annexer aux baux commerciaux qu'ils seront amenés à signer. Ils s'engagent également à faire respecter cette charte.

La charte de qualité environnementale est composée de 14 articles se rapportant chacun à un thème environnemental. Les thèmes environnementaux composant les articles de la charte sont à la fois le fruit de bilans issus d'expérimentations en cours sur des zones d'aménagements et des réflexions menées sur les cibles environnementales dans d'autres domaines (H.Q.E. en bâtiment).

Pour chaque article, sont décrits :

- les enjeux environnementaux et des objectifs permettant de les respecter
- les textes réglementaires et les exigences d'urbanisme figurant dans le Plan d'Aménagement de Zone (dans le PLU actuellement)
- les orientations environnementales touchant à l'ensemble de la zone et aux espaces collectifs
- les préconisations et exigences touchant les parcelles privatives et applicables aux entreprises
- les services proposés aux entreprises pour répondre à leurs besoins spécifiques et les aider à mettre en oeuvre les exigences
- des exemples de solutions à caractère général permettant de mettre en oeuvre certaines préconisations ou exigences environnementales



Les 14 Articles

Les 14 thèmes abordés dans la charte sont les suivants :

- Article 1 : Relations avec l'environnement urbain et les riverains → Notice environnementale demandée aux entreprises afin de connaître leurs impacts environnementaux par exemple (p.9 à p.13)
- Article 2 : Relations avec l'environnement naturel et conception des espaces plantés (p.14 à p.18)
- Article 3 : Déplacements urbains et transports (p.19 à p.24)
- Article 4 : Gestion des eaux pluviales (p.25 à p.29)
- Article 5 : Qualité environnementale du bâti (p.30 à p.35)
- Article 6 : Chantier (p.36 à p.39)
- Article 7 : Gestion des approvisionnements en eau (p.40 à p.43)
- Article 8 : Gestion des approvisionnements en énergie (p.44 à p.48)
- Article 9 : Maîtrise des eaux usées et rejets liquides (p.49 à p.52)
- Article 10 : Maîtrise des rejets gazeux des installations fixes (p.53 à p.56)
- Article 11 : Maîtrise des déchets d'activité (p.57 à p.61)
- Article 12 : Maîtrise des risques industriels (p.62 à p.64)
- Article 13 : Maîtrise des implantations, cohérence et évolution (p.65 à p.66)
- Article 14 : Mise en place d'un système de management environnemental (p.67 à p.71)

Enfin, une annexe sur la notion de Chantier Vert est proposée. Celle-ci présente les objectifs, les modalités de mise en place, l'organisation, la réglementation, le contrôle, l'information et la limitation des nuisances et des risques pour un tel chantier.